CHARTE QUALITE FORMATION ELMA RH

ELMA RH, organisme de formation professionnelle, décrit dans la présente charte ses engagernents pour garantir aux entreprises, aux salariés bénéfciaires, ou à tout aute apprenant faisant appel à ses services, la qualité des formations dispensées.

Les formateurs intervenant pour ELMA RH s'engagent à la respecter sans réserve ansi que l'ensemble des critéres et indicateurs de la certification qualité des organismes de formation (Qualiopi).

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DE LA FORNATION

L'article 6 de la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2008 complétée par les décrets n°2019-564 et n°2019- 565 du 06/06/2009, instaure un Référentiel National Qualité Unique de certification des organismes de formation (Qualiopi).

La qualité d'une action de formation s'apprécie selon les 7 critéres définis dans ce Référentiel :

1. L'information des publics sur les prestations, les délais d'accés et les résultats obtenus
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions ;
3. L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en œuvre des actions ;
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. La qualification et le développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

NOS ENGAGEMENTS QUALITE

1. Accompagner nos clients et bénéficiaires dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté
2. Assurer une réactivité pédagogique, commerciale et administrative
3. Concevoir chaque programme de formation en cohérence avec les besoins et objectifs poursuivis par nos clients et bénéficiaires
4. Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, ainsi que de leur savoir- faire pédagogique
5. S'adapter aux contraintes logistiques et techniques de nos clients
6. Animer nos formations en impliquant nos bénéficiaires pour en faire de véritables acteurs de leur apprentissage
7. Proposer des moyens, modalités et méthodes pédagogiques adaptés
8. Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations auprés de nos parties intéressées et en tirer les enseignements dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue
9. Procéder à une veille réglementaire, sectorielle, pédagogique et technologique permettant d'actualiser régulièrement nos connaissances et celles de nos intervenants
10. Proposer aux personnes en situation de handicap des solutions permettant de les accueillir, de les former, de les accompagner ou de les orienter de façon optimale.

Le 2 Juillet 2021
La Présidente, Céline Dubo